



Distr. : générale
19 septembre 2013

Français
Original : anglais



Programme des Nations Unies pour l'environnement

**Plénière de la Plateforme intergouvernementale
scientifique et politique sur la biodiversité et les
services écosystémiques**

Deuxième session

Antalya (Turquie), 9–14 décembre 2013

Point 4 a) de l'ordre du jour provisoire*

**Programme de travail initial de la Plateforme :
programme de travail pour la période 2014-2018**

Rapport sur la hiérarchisation des demandes, des contributions et des suggestions présentées à la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques

Note du secrétariat

Comme demandé par la Plénière de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques dans sa décision IPBES/1/2, le Groupe d'experts multidisciplinaire et le Bureau ont établi un rapport sur la hiérarchisation des demandes, des contributions et des suggestions présentées à la Plateforme (voir annexe).

* IPBES/2/1.

Annexe

Rapport sur la hiérarchisation des demandes, des contributions et des suggestions

I. Introduction

1. Le présent rapport a été établi par le Groupe d'experts multidisciplinaire et le Bureau de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques en réponse à la demande formulée par la Plénière dans la décision IPBES/1/2.
2. Aux paragraphes 5 et 6 de la décision IPBES/1/2, la Plénière a invité les membres à présenter, conformément aux procédures et directives définies dans la décision IPBES/1/3 relative à la procédure de réception et de hiérarchisation des demandes présentées à la Plateforme, des demandes, y compris celles communiquées par des accords multilatéraux sur l'environnement liés à la biodiversité et aux services écosystémiques. Elle a également invité les organismes des Nations Unies s'occupant de la biodiversité et des services écosystémiques et les parties prenantes concernées à présenter des contributions et des suggestions conformément aux mêmes procédures. Afin de simplifier la procédure, la Plénière a, en particulier, invité les États à soumettre leurs demandes par l'intermédiaire des organes directeurs ou des organes subsidiaires scientifiques des secrétariats des accords multilatéraux sur l'environnement relatifs à la biodiversité et aux services écosystémiques, de manière à leur permettre de jouer avec les délais de présentation des demandes, compte tenu de leurs calendriers de réunions internes.
3. Le secrétariat a reçu 22 demandes provenant de 10 Gouvernements et 10 demandes provenant de quatre accords multilatéraux sur l'environnement. En outre, 20 contributions et suggestions ont été formulées par 10 parties prenantes concernées. À la demande de la Plénière, le secrétariat a rendu ces demandes, contributions et suggestions disponibles sur le site Internet de la Plateforme sous la forme reçue,¹ et une liste récapitulative de l'ensemble des demandes, des contributions et des suggestions est présentée en annexe I au document IPBES/2/INF/9.
4. Au paragraphe 8 de la décision IPBES/1/2, la Plénière a prié le Groupe d'experts multidisciplinaire et le Bureau d'établir un rapport contenant une liste hiérarchisée des demandes, ainsi qu'une liste hiérarchisée des contributions et suggestions, pour examen par la Plénière à sa deuxième session conformément aux procédures et directives définies dans la décision IPBES/1/3. Conformément au paragraphe 9 de la décision IPBES/1/3, le Groupe d'experts multidisciplinaire et le Bureau examineront les demandes, contributions et suggestions qu'ils classeront par ordre de priorité en fonction des critères énoncés au paragraphe 7 de la même décision. En outre, au paragraphe 12 de la décision IPBES/1/3, la Plénière a précisé que le Groupe et le Bureau établiraient un rapport dans lequel figureront le classement des demandes par ordre de priorité, ainsi qu'une analyse de la pertinence scientifique et politique des demandes comme il est indiqué au paragraphe 7, y compris la nécessité éventuelle de disposer d'éléments complémentaires et des incidences des demandes sur le programme de travail et les ressources nécessaires de la Plateforme. Elle a également prié le secrétariat de faire distribuer, conformément au règlement intérieur de la Réunion plénière de la Plateforme, le rapport à la Réunion plénière pour examen lors de prises de décisions concernant le futur programme de travail de la Plateforme.
5. La méthodologie utilisée par le Groupe et le Bureau pour la hiérarchisation des demandes, des contributions et des suggestions est présentée dans la section II, l'organisation des demandes, des contributions et des suggestions en des groupes ou « paquets » cohérents et leur lien avec le projet de programme de travail (IPBES/2/2) sont décrits dans la section III (complétée par les annexes I et II au document IPBES/2/INF/9), et la hiérarchisation des demandes par le Groupe et le Bureau est expliquée dans la section IV.

II. Approche méthodologique de la hiérarchisation

6. Aux premières réunions simultanées du Groupe et du Bureau, qui se sont tenues à Bergen (Norvège) du 2 au 6 juin 2013, des demandes adressées à la Plateforme ont été analysées à la lumière des 10 critères énoncés au paragraphe 7 de la décision IPBES/1/3, en tenant compte du projet de cadre conceptuel et du projet de programme de travail pour la période 2014–2018, qui ont également été examinés à ces réunions. À cette occasion, le Groupe et le Bureau ont toutefois identifié

¹ Voir www.ipbes.net/intersessional-process/previous-comments-received.html.

deux questions qui nécessitaient d'être examinées attentivement dans le cadre de la hiérarchisation des demandes, des contributions et des suggestions :

- a) De nombreuses demandes, contributions et suggestions indépendantes couvrent des questions similaires ou connexes et pourraient donc être regroupées;
- b) Les demandes, les contributions et les suggestions devraient être présentées selon une structure établissant clairement les liens entre elles ainsi que leurs liens avec les objectifs du projet de programme de travail et le cadre conceptuel proposé.

7. À la suite de ces observations, le Groupe a travaillé en collaboration avec le Bureau afin d'analyser les demandes, les contributions et les suggestions, dans le but d'identifier des groupes de demandes portant sur des sujets ou des thèmes similaires (ci-après dénommés « paquets ») et de les présenter selon une structure générale logique. La structure, l'étendue et le contenu des paquets ainsi constitués sont basés sur les informations fournies dans les demandes, les contributions et les suggestions, ainsi que sur les connaissances des membres du Groupe et du Bureau. Les résultats de ces travaux sont décrits plus en détail dans la section III.

8. Le Groupe et le Bureau ont reconnu que de nombreux Gouvernements n'avaient pas soumis de demandes, peut-être en partie en raison de la recommandation de la Plénière invitant les Gouvernements à soumettre leurs demandes par l'intermédiaire des organes directeurs ou des organes subsidiaires scientifiques des secrétariats des accords multilatéraux sur l'environnement, afin de simplifier la procédure (décision IPBES/1/3, paragraphe 4), et du fait que de nombreux Gouvernements étaient au courant de telles soumissions. Le Groupe et le Bureau ont, par conséquent, accordé une attention particulière aux demandes provenant des accords multilatéraux sur l'environnement afin d'assurer un certain équilibre dans la hiérarchisation des demandes. En outre, avant les deuxièmes réunions simultanées du Groupe et du Bureau, un certain nombre de réunions régionales ont été tenues, au cours desquelles des priorités ont été établies (voir IPBES/2/INF/4, IPBES/2/INF/6, IPBES/2/INF/7 et IPBES/2/INF/8), celles-ci ayant été prises en compte par le Groupe et le Bureau. Dans certains cas, de nouveaux sujets prioritaires non couverts dans les demandes, contributions et suggestions soumises ont été identifiés durant les consultations régionales. Ces sujets seront examinés plus avant au cours du processus de cadrage des évaluations régionales et mondiales.

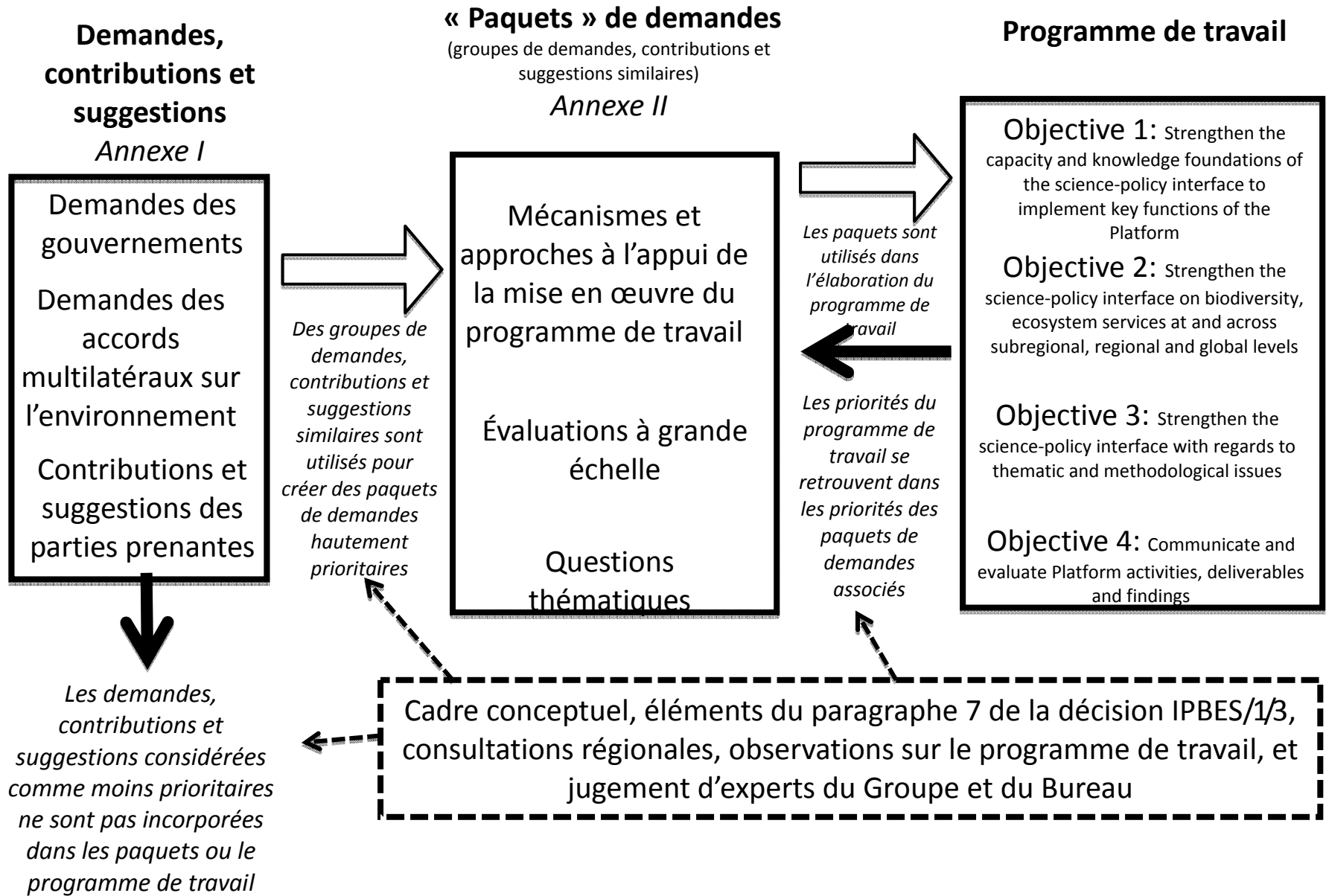
9. Les liens entre les demandes, les contributions et les suggestions, les paquets de demandes et le programme de travail sont illustrés dans la figure ci-après. Les demandes, les contributions et les suggestions ont été utilisées pour créer des paquets de demandes présentant une priorité élevée qui ont été à leur tour utilisés dans l'élaboration du programme de travail (flèches ouvertes vers la droite). La hiérarchisation a été effectuée en deux étapes :

- a) La première étape de la hiérarchisation consistait à créer des paquets de demandes. Des soumissions entières ou des parties des demandes, des contributions ou des suggestions qui n'ont pas été considérées comme suffisamment prioritaires par le Groupe et le Bureau n'ont pas été incorporées dans les paquets de demandes (flèche noire vers le bas);

- b) La deuxième étape visait à hiérarchiser les éléments du projet de programme de travail. Cette étape a donné lieu à un classement des priorités des paquets de demandes associés à chacun des éléments du programme de travail (flèche noire vers la gauche). Elle était axée sur les niveaux d'allocation des ressources aux éléments du programme de travail et paquets de demandes associés, et est décrite en détail dans la section IV.

Figure 1

Liens entre les demandes, contributions et suggestions, les « paquets » de demandes qui en découlent et le projet de programme de travail



10. Le processus de hiérarchisation a été basé sur : des informations fournies dans les soumissions originales; le cadre conceptuel; les connaissances et l'expérience des membres du Groupe et du Bureau; des rapports des consultations régionales; et les critères ci-après énoncés au paragraphe 7 de la décision IPBES/1/3, que la Plénière a demandé de prendre en compte dans le cadre de l'analyse des demandes, des contributions et des suggestions (flèches en pointillés dans la figure ci-dessus) :

- a) Pertinence pour l'objectif, les fonctions et le programme de travail de la Plateforme;
- b) Urgence de l'action à entreprendre compte tenu de l'imminence des risques que font courir les questions à régler;
- c) Incidences de l'intervention demandée sur des politiques ou mécanismes déterminés;
- d) Portée géographique de l'intervention demandée et problèmes que cette intervention devrait concerner;
- e) Degré de complexité des problèmes que l'intervention demandée devrait régler;
- f) Travaux antérieurs et projets existants de même nature et indication des lacunes à combler (absence ou manque d'information et de moyens permettant de régler les problèmes et raisons pour lesquelles la Plateforme est le mécanisme idoine pour intervenir);
- g) Possibilité pour la Plateforme d'avoir recours à des ouvrages scientifiques ou à des compétences spécialisées pour mener à bien l'intervention demandée;
- h) Indication des effets que l'intervention demandée pourrait avoir et de ses bénéficiaires escomptés;
- i) Indication des moyens financiers et humains nécessaires pour intervenir et durée de l'intervention;
- j) Indication des priorités dans les demandes communes.

11. Les résultats de l'exercice de regroupement et de la hiérarchisation ont été approuvés par le Groupe d'experts multidisciplinaire et le Bureau à leurs deuxièmes réunions simultanées qui se sont tenues au Cap (Afrique du Sud) du 27 au 30 août 2013, et sont décrits plus en détail dans les sections III et IV du présent rapport. Les demandes présentant le plus haut degré de priorité, telles que proposées par le Groupe et le Bureau, figurent dans la proposition de programme de travail afin d'illustrer le fonctionnement de la Plateforme au cours de la période 2014–2018.

III. Regroupement et présentation selon une structure générale logique des demandes, des contributions et des suggestions

12. Un résumé de toutes les demandes, contributions et suggestions reçues par le secrétariat est fourni en annexe I au document IPBES/2/INF/9. Les demandes, contributions et suggestions ont été regroupées en paquets, comme indiqué dans la section II, afin de tirer parti des points communs de leur contenu et de les présenter selon une structure cohérente. La liste complète des paquets est fournie en annexe II au document IPBES/2/INF/9, qui contient également des informations concernant les demandes, les contributions et les suggestions qui composent les paquets, leur examen par le Groupe et le Bureau, et des recommandations pour le traitement de chaque paquet.

13. Ces paquets de demandes, de contributions et de suggestions donnent une vue d'ensemble du contenu et de la portée générale des travaux de la Plateforme du point de vue des Gouvernements, des accords multilatéraux sur l'environnement et d'autres parties prenantes. Dans de nombreux cas, le Groupe et le Bureau ont complété ou légèrement modifié les demandes afin que celles-ci puissent être intégrées dans des paquets cohérents et une structure générale claire. Peu de demandes, de contributions et de suggestions ne sont pas représentées dans les paquets, les raisons de la non inclusion de certaines d'entre elles étant fournies en annexe I au document IPBES/2/INF/9.

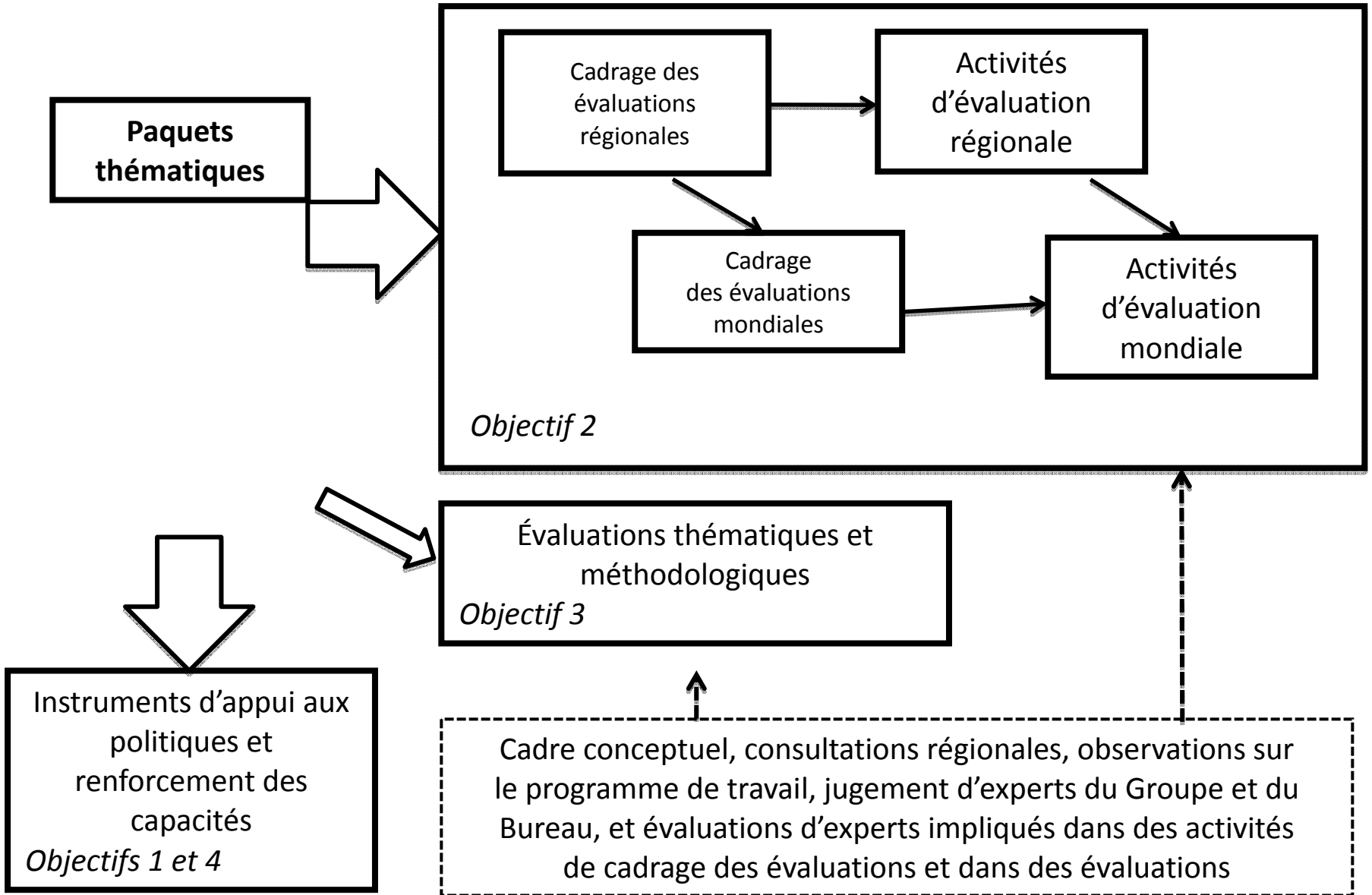
14. Étant donné que l'objectif de la présente section est d'illustrer la manière dont les paquets sont liés au projet de programme de travail, les paquets de demandes, de contributions et de suggestions sont présentés sur la base des quatre objectifs proposés du programme de travail (IPBES/2/2) :

- a) **Objectif 1** : Renforcer les capacités et les connaissances à l'interface science-politique pour que la Plateforme puisse s'acquitter de ses principales fonctions;
- b) **Objectif 2** : Renforcer l'interface science-politique dans le domaine de la biodiversité et des services écosystémiques aux niveaux sous-régional, régional et mondial;
- c) **Objectif 3** : Renforcer l'interface science-politique dans le domaine de la biodiversité et des services écosystémiques s'agissant des questions thématiques et méthodologiques;
- d) **Objectif 4** : Faire connaître et évaluer les activités de la Plateforme, ses produits et ses conclusions.

15. Un nombre significatif de demandes, de contributions et de suggestions portait sur des questions thématiques et, en particulier, des évaluations thématiques. Seul un nombre très limité de ces évaluations peuvent être pleinement traitées comme des évaluations thématiques dans le cadre de l'objectif 3 (représenté par la flèche fine des paquets vers les évaluations thématiques dans la figure ci-après) en raison de contraintes liées au temps, aux ressources humaines et au financement. Toutefois, presque toutes les demandes, contributions et suggestions portant sur des questions thématiques présentent un degré de priorité suffisamment élevé pour que le Groupe et le Bureau recommandent qu'elles soient traitées dans le cadre du cadrage et de la mise en œuvre d'évaluations régionales et mondiales ainsi qu'au travers de mécanismes et d'approches associés à l'appui de la mise en œuvre du programme de travail (objectif 2, représenté par la flèche épaisse des paquets vers les évaluations régionales et mondiales dans la figure 2 ci-dessous), ce sujet étant examiné en détail dans la section IV. En conséquence, les paquets de questions thématiques sont représentés dans le contexte des objectifs 2 et 3. Les priorités pour le traitement d'un nombre très limité de questions thématiques et méthodologiques à effectuer dans le cadre de l'objectif 3 au cours de la période 2014–2016 sont présentées dans la section IV. En outre, des paquets thématiques établissent des priorités potentielles pour l'identification, l'élaboration et l'application d'instruments d'appui aux politiques et le renforcement des capacités associé.

Figure 2

Illustration des diverses manières dont les paquets thématiques de demandes, de contributions et de suggestions ont été traités dans le programme de travail



16. De nombreuses soumissions ont souligné la nécessité d'intégrer les activités de renforcement des capacités, de production de connaissances et d'appui aux politiques dans les processus d'évaluation. Dans l'annexe II au document IPBES/2/INF/9, des références croisées sont mises en évidence entre des questions thématiques, des processus d'évaluation régionale et mondiale et des paquets de demandes liés aux activités de renforcement des capacités, de production de connaissances et d'appui aux politiques dans le cadre des processus d'évaluation.

17. Les paquets de demandes, de contributions et de suggestions liés à l'objectif 1 (renforcer les capacités et les connaissances à l'interface science-politique pour que la Plateforme puisse s'acquitter de ses principales fonctions) sont établis comme suit :

a) *Mise en réseau* (Norvège, National Institute for Environmental Studies (NIES)). La mise en réseau de scientifiques, de détenteurs de connaissances autochtones et locales, de décideurs politiques et d'autres détenteurs de connaissances est une composante essentielle de l'ensemble des quatre fonctions de la Plateforme et figurait dans de nombreuses autres soumissions en plus de la demande de la Norvège. Le paquet de la mise en réseau correspond globalement aux demandes, contributions et suggestions individuelles mais ne contient pas explicitement les détails figurant dans toutes ces soumissions. L'objectif 1 du projet de programme de travail comprend quatre produits qui traitent dans une large mesure des questions de mise en réseau, trois de ces quatre produits étant également pertinents au regard de l'objectif 4;

b) *Surveillance, accès aux données et visualisation de ces dernières* (Chine, Japon, Mexique, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Conseil international des unions scientifiques (CIUS), Network-Forum for Biodiversity Research (NEFO), Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), Réseau mondial d'information sur la biodiversité, Union internationale pour la conservation de la nature (UICN)). De nombreuses soumissions demandaient que la Plateforme centralise, standardise ou développe des outils aux fins de la surveillance de la biodiversité, des services écosystémiques et de leurs facteurs, et que ces données puissent être accessibles et visualisées. Ces demandes sont principalement liées au produit 1 d) du projet de programme de travail, qui traitera des besoins prioritaires en matière de connaissances et de données. Il conviendrait de préciser la mesure dans laquelle la Plateforme pourrait être davantage impliquée dans l'encouragement ou le développement de produits de surveillance, d'accès aux données et de visualisation de ces dernières, étant donné la forte demande des Gouvernements et des parties prenantes;

c) *Identifier les besoins clés en matière de renforcement des capacités et répondre à ces derniers* (Norvège, CIUS, NEFO). Une analyse des capacités permettant de remplir la mission de la Plateforme a été demandée dans l'objectif d'identifier les besoins en matière de renforcement des capacités et de répondre à ces derniers, ce qui fait évidemment partie du mandat de la Plateforme. Ceci a été pris en compte dans les produits 1 a), 1 b) et 1 c) du projet de programme de travail, et concerne également les catalogues identifiés comme produits 4 a) et 4 b). Une telle analyse des besoins serait également régulièrement effectuée dans le cadre d'évaluations;

d) *Production de connaissances* (Royaume-Uni, CIUS). L'identification des lacunes et des besoins en matière de connaissances a été évoquée dans un nombre significatif de soumissions comme étant non seulement un résultat clé d'évaluations mais également nécessaire pour l'établissement d'une base de données indispensable à la prise de décisions. En outre, les observations du Royaume-Uni ont souligné la nécessité de développer rapidement des produits concernant la production de connaissances afin d'aider à influencer les stratégies et le financement de la recherche. La production de connaissances constitue une des fonctions de la Plateforme et un grand nombre des activités de cette dernière devraient identifier des lacunes et besoins en matière de connaissances. Ce sujet est traité dans le produit 1 d) du projet de programme de travail;

e) Les connaissances autochtones et locales représentaient une autre question implicitement évoquée dans un certain nombre de demandes, de contributions et de suggestions, et la Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage a introduit une demande explicite visant à évaluer les connaissances traditionnelles sur les espèces migratrices (en plus de l'atelier mentionné dans le document IPBES/2/INF/1). Étant donné que les connaissances autochtones et locales doivent être intégrées dans toutes les activités de la Plateforme, un paquet spécifique n'a pas été créé pour cette question. L'appui à cette intégration au sein des activités de la Plateforme est traité dans le produit 1 c) du projet de programme de travail.

18. Les paquets de demandes, de contributions et de suggestions ci-après sont directement liés à l'objectif 2 (renforcer l'interface science-politique dans le domaine de la biodiversité et des services écosystémiques aux niveaux sous-régional, régional et mondial) :

a) *Des évaluations régionales et sous-régionales* ont été demandées par la Norvège, le Royaume-Uni, le PNUE et la Pan-European Biodiversity Platform. Des évaluations régionales et sous-régionales ont également été mentionnées dans des demandes visant à examiner les Objectifs d'Aichi pour la biodiversité de 2020 et la Vision de 2050 du Plan stratégique pour la diversité biologique 2011–2020 (Chine, Convention sur la diversité biologique). Les demandes comprenaient fréquemment des recommandations spécifiques visant à associer les activités de renforcement des capacités, de production de connaissances et d'appui aux politiques à des évaluations régionales. Il a été proposé que les évaluations mondiales s'appuient sur des évaluations régionales et sous-régionales. En conséquence, les évaluations régionales et sous-régionales précèderaient les évaluations mondiales dans le temps. Cet élément a été inclus dans le projet de programme de travail en tant que produit 2 b) au titre de l'objectif 2;

b) *Des évaluations mondiales* ont été demandées par la Chine, le Japon, la Norvège, le Royaume-Uni et le PNUE. Des évaluations mondiales ont également été mentionnées explicitement ou implicitement dans des demandes visant à examiner les Objectifs d'Aichi pour la biodiversité de 2020 et la Vision de 2050 (Convention sur la diversité biologique, CIUS, UICN). Plusieurs soumissions demandaient qu'une attention particulière soit accordée à la coordination avec des activités d'évaluation de la Convention sur la diversité biologique. Les demandes comprenaient fréquemment des recommandations spécifiques visant des activités associées de renforcement des capacités, de production de connaissances et d'appui aux politiques. Cet élément a été inclus dans le projet de programme de travail en tant que produit 2 c) au titre de l'objectif 2;

c) *Des orientations concernant l'intégration des évaluations aux différentes échelles* ont été demandées par la Norvège afin de promouvoir et de faciliter les évaluations aux niveaux national et sous-régional, ainsi que d'aider à veiller à ce que les évaluations réalisées à tous les niveaux soient cohérentes et puissent être intégrées dans la mesure nécessaire. Cet élément a été inclus dans le projet de programme de travail en tant que produit 2 a) au titre de l'objectif 2.

19. Les points ci-après fournissent un résumé des paquets de demandes, de contributions et de suggestions concernant des questions thématiques qui pourraient être traitées au titre de l'objectif 3 (renforcer l'interface science-politique dans le domaine de la biodiversité et des services écosystémiques s'agissant des questions thématiques et méthodologiques) et en tant que composantes d'évaluations régionales et mondiales réalisées au titre de l'objectif 2 (renforcer l'interface science-politique sur la biodiversité et les services écosystémiques aux niveaux sous-régional, régional et mondial). En outre, ces questions peuvent être examinées dans le cadre du renforcement des capacités (objectif 1) et de l'amélioration de l'accès aux instruments d'appui aux politiques (objectif 4). De plus amples informations sur chaque paquet thématique sont fournies en annexe II au document IPBES/2/INF/9. En substance, 18 paquets peuvent être rassemblés en six groupes plus larges, comme suit :

a) Facteurs sous-jacents du changement dans la biodiversité et les services écosystémiques, valeurs et transformation socioéconomique :

- i) *Facteurs socioéconomiques* (France, Convention sur la diversité biologique, Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction, Convention sur les espèces migratrices, CIUS, NEFO);
- ii) *Valeurs de la biodiversité et des services écosystémiques* (traité dans le paragraphe ci-après);
- iii) *Bien-être humain, biodiversité et services écosystémiques* (Chine, Royaume-Uni, Convention sur la diversité biologique, NEFO);
- iv) *Transformation socioéconomique en vue de la durabilité* (Convention sur la diversité biologique, CIUS, NEFO);
- v) *Gestion, consommation et production durables* (France, Convention sur la diversité biologique, Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction, NEFO);

- b) Pressions et leurs incidences sur la biodiversité et les services écosystémiques :
 - i) *Changements climatiques* (France, Mexique, Norvège, Convention sur la diversité biologique, Convention sur les espèces migratrices, NIES);
 - ii) *Espèces invasives* (Japon, Mexique, Convention sur la diversité biologique, NIES);
 - iii) *Pollution* (Mexique);
 - iv) *Surexploitation* (traité ci-dessus dans le cadre de la consommation et de la production durables);
 - v) *Perte et dégradation des habitats* (traité ci-après dans le cadre de la restauration et de la dégradation);
- c) Biodiversité, services écosystémiques et bien-être humain dans les écosystèmes terrestres et d'eaux intérieures :
 - i) *Restauration et dégradation* (Chine, France, Italie, Norvège, Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique, Convention sur la diversité biologique, NEFO);
 - ii) *Agriculture, sécurité alimentaire et biodiversité* (France, Japon, Convention sur la diversité biologique, NEFO);
 - iii) *Conservation et utilisation durable des écosystèmes forestiers* (Japon, Convention sur la diversité biologique, NEFO);
- d) Biodiversité, services écosystémiques et bien-être humain dans les écosystèmes marins et côtiers :
 - i) *Écosystèmes côtiers* (Japon, BirdLife International);
 - ii) *Écosystèmes marins* (France, Norvège, Convention sur la diversité biologique, Convention sur les espèces migratrices, NEFO);
- e) Espèces et groupes d'espèces particulièrement préoccupants : conservation et liens avec les services écosystémiques et le bien-être humain :
 - i) *Espèces migratrices* (Convention sur les espèces migratrices);
 - ii) *Pollinisateurs et pollinisation* (Nouvelle-Zélande, Norvège, Convention sur la diversité biologique, Convention sur les espèces migratrices);
 - iii) *Groupes d'espèces connaissant un déclin récent rapide ou proches de l'extinction* (Convention sur la diversité biologique);
- f) Diversité génétique : conservation et liens avec les services écosystémiques et le bien-être humain : *diversité génétique des plantes cultivées, des animaux domestiques et des espèces sauvages apparentées* (Convention sur la diversité biologique).

20. Les paquets de demandes, de contributions et de suggestions concernant les questions méthodologiques liées à l'objectif 3 (renforcer l'interface science-politique dans le domaine de la biodiversité et des services écosystémiques s'agissant des questions thématiques et méthodologiques) sont établis comme suit :

- a) *Modèles et scénarios* (France, Mexique, CIUS, PNUE). Les scénarios de développement socioéconomique futur et les modèles des incidences de ces voies de développement sont des éléments clés de presque toutes les évaluations environnementales. Ceci a été inclus au projet de programme de travail dans le produit 3 c), y compris les travaux concernant la fourniture d'instruments d'appui aux politiques;
- b) *Valeurs* (Australie, Bélarus, Chine, France, Royaume-Uni, Convention sur la diversité biologique, Convention sur les espèces migratrices, bioGENESIS). Une priorité élevée a été accordée à l'évaluation rapide des méthodes et des outils, dont les résultats fourniraient une base essentielle pour la plupart des travaux de la Plateforme, notamment l'identification et l'utilisation future d'outils d'appui aux politiques. Cette évaluation revêtirait également un intérêt majeur pour de nombreux accords multilatéraux sur l'environnement, dans la mesure où elle étayerait le développement et l'application d'instruments

d'appui aux politiques. Ce paquet a été inclus au projet de programme de travail dans le produit 3 d), y compris les travaux concernant la fourniture d'instruments d'appui aux politiques.

21. Paquets de demandes, de contributions et de suggestions liés à l'objectif 4 (faire connaître et évaluer les activités de la Plateforme, ses produits et ses conclusions) :

a) *Catalogue d'évaluations* (NEFO). Ce mécanisme fait explicitement partie du mandat de la Plateforme. Il a été inclus au projet de programme de travail en tant que produit 4 a). Il s'agit d'un processus qui a déjà commencé et sera continuellement mis à jour. Il sera également examiné périodiquement afin de veiller à ce qu'il fournisse les informations appropriées d'une manière utile permettant de tirer des enseignements et de partager des expériences. Le produit 1 c) concernant des études de cas régionales sur les connaissances autochtones et locales contribuera directement au catalogue d'évaluations, tout comme d'autres évaluations réalisées dans le cadre du programme de travail de la Plateforme;

b) *Produits et processus de communication, d'information et de participation* (Royaume-Uni, PNUE). Ce mécanisme fait explicitement partie du mandat de la Plateforme. Il a été inclus au projet de programme de travail dans le produit 4 c) en tant que processus continu. En outre, il est lié à la stratégie d'association des parties prenantes et à sa mise en œuvre;

c) *Outils d'aide à la décision* (figurant dans de nombreuses soumissions en tant que partie clé des processus d'évaluation). Les outils d'aide à la décision sont couverts dans le projet de programme de travail dans le produit 4 b) (un catalogue d'instruments d'appui aux politiques continuellement mis à jour) ainsi que dans le produit 3 d) (valeurs de la biodiversité et des services écosystémiques) et 3 c) (scénarios et modèles). De nombreuses demandes concernant des outils d'aide à la décision portaient notamment sur le développement d'outils par la Plateforme, et les objectifs 3 c) et 3 d) prévoient un rôle actif de la Plateforme dans l'élaboration ou le développement de ces outils. La Plénière devrait préciser l'étendue du rôle de la Plateforme au-delà de celui d'un centre d'échange pour les outils d'aide à la décision, étant donné la forte demande des Gouvernements, des accords multilatéraux sur l'environnement et des parties prenantes. À cet égard, il convient de noter que le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat est activement impliqué dans le développement d'un nombre limité d'outils d'aide à la décision clés.

22. *Mécanismes prospectifs* (PNUE). Il a été demandé que la Plateforme envisage un processus d'analyse prévisionnelle ou prospective pour la biodiversité et les services écosystémiques afin d'identifier de nouvelles questions importantes. Ce mécanisme n'apparaît pas dans les objectifs du projet de programme de travail, mais pourrait être ajouté aux mandats du Groupe et du Bureau de sorte que ceux-ci restent informés des questions qui pourraient apparaître dans le futur.

IV. Hiérarchisation des demandes, des contributions et des suggestions

23. Durant la première étape du processus de hiérarchisation, des soumissions entières ou des parties des demandes, des contributions ou des suggestions non considérées comme suffisamment prioritaires n'ont pas été incluses dans les paquets de demandes (voir section II). En fait, très peu de soumissions entières n'ont pas été prises en compte pour inclusion dans les paquets de demandes et, dans la plupart des cas où des parties de soumissions n'ont pas été incorporées dans les paquets, cela tenait au fait qu'elles contenaient des activités considérées comme ne relevant pas du mandat de la Plateforme. Des explications concernant le degré de priorité inférieur accordé par la Plateforme à des soumissions entières ou à des parties de soumissions sont fournies en annexe I au document IPBES/2/INF/9.

24. Comme décrit dans la section II, tous les paquets de demandes sont considérés comme hautement prioritaires, étant donné qu'ils sont pertinents pour la Plateforme et pour répondre à des besoins spécifiques en matière de politiques, et sont non seulement urgents mais également réalisables (c'est-à-dire qu'ils sont considérés comme hautement prioritaires sur la base de l'ensemble des éléments du paragraphe 7 de la décision IPBES/1/3). En conséquence, le Groupe et le Bureau recommandent que tous les paquets de demandes soient pris en compte dans le programme de travail de la Plateforme. La hiérarchisation de ces paquets de demandes ainsi que les recommandations concernant la façon dont ceux-ci sont traités dans le projet de programme de travail sont expliquées en détail ci-après et en annexe II au document IPBES/2/INF/9.

A. Priorités pour l'objectif 1 du programme de travail

25. L'ensemble des quatre paquets présentés dans le paragraphe 17 ci-dessus ont été considérés par le Groupe et le Bureau comme hautement prioritaires (voir section II), dans la mesure où ils sont essentiels aux fonctions de renforcement des capacités, de production de connaissances et d'interface science-politique de la Plateforme. Les éléments spécifiques de ces paquets de demandes ainsi que leurs demandes, contributions et suggestions associées sont résumés aux annexes I et II du document IPBES/2/INF/9.

26. À l'issue d'un examen attentif des demandes formulées par les Gouvernements et les accords multilatéraux sur l'environnement, ainsi que des contributions et suggestions soumises par d'autres parties prenantes, le Groupe et le Bureau recommandent que tous les produits identifiés au titre de l'objectif 1 du projet de programme de travail (IPBES/2/2) et leurs paquets de demandes associés soient reconnus comme très hautement prioritaires pour le fonctionnement de la Plateforme et donc retenus dans le programme de travail.

B. Priorités pour l'objectif 2 du programme de travail

27. *Orientations concernant l'intégration d'évaluations aux différentes échelles.* La Plateforme réalisera des évaluations à différentes échelles, du niveau sous-régional au niveau mondial, mais encouragera et facilitera également des évaluations aux niveaux national et local. Une demande attirait l'attention sur la nécessité d'élaborer des orientations veillant à ce que ces différentes évaluations soient cohérentes et puissent être intégrées dans la mesure nécessaire pour que des travaux réalisés à une certaine échelle soient pertinents à une autre échelle. Ceci était également implicite dans d'autres demandes, contributions et suggestions. Des orientations sont également nécessaires pour l'intégration et la mise à l'échelle des connaissances autochtones et locales.

28. À l'issue d'un examen attentif des demandes formulées par les Gouvernements et les accords multilatéraux sur l'environnement, ainsi que des contributions et suggestions soumises par d'autres parties prenantes, le Groupe et le Bureau recommandent que le produit du programme de travail visant à orienter la production et l'intégration d'évaluations à toutes les échelles soit reconnu comme hautement prioritaire, retenu dans le programme de travail (IPBES/2/2), et financé au niveau proposé.

29. *Évaluations régionales.* Des évaluations régionales et sous-régionales et des activités associées ont été fréquemment demandées directement ou indirectement, correspondant à une priorité élevée au regard de l'ensemble des critères. À cet égard, elles sont importantes pour examiner des politiques ou des processus spécifiques aux niveaux national et régional, qui ne peuvent pas être couverts dans des évaluations mondiales. En outre, des évaluations régionales et/ou sous-régionales peuvent, de manière réaliste, traiter de l'ensemble des paquets de sujets thématiques décrits plus haut, dans la mesure où ceux-ci forment une structure logique et couvrent l'éventail complet des demandes, des contributions et des suggestions. Des mécanismes et des approches visant à soutenir le renforcement des capacités, l'inclusion de connaissances autochtones et locales, la production de connaissances et l'appui aux politiques devraient être intégrés dans ces évaluations, comme souligné dans de nombreuses soumissions et étayé durant des débats au sein du Bureau et du Groupe. Plusieurs demandes ont mis en évidence la logique sous-tendant l'élaboration de l'évaluation mondiale sur la base d'évaluations régionales et sous-régionales, l'évaluation régionale précédant, en conséquence, l'évaluation mondiale dans le projet de programme de travail.

30. À l'issue d'un examen attentif des demandes formulées par les Gouvernements et les accords multilatéraux sur l'environnement, ainsi que des contributions et suggestions soumises par d'autres parties prenantes, le Groupe et le Bureau recommandent que :

a) Les activités d'évaluation régionale et sous-régionale soient reconnues comme très hautement prioritaires pour le fonctionnement de la Plateforme, couvrant l'ensemble de ses quatre fonctions, et retenues dans le programme de travail (IPBES/2/2);

b) Lorsque le cadrage des évaluations régionales et sous-régionales est effectué, toute l'attention voulue soit accordée aux sujets thématiques identifiés dans les paquets de demandes ainsi qu'aux résultats des consultations régionales menées durant la période intersessions (IPBES/2/INF/4, IPBES/2/INF/6, IPBES/2/INF/7, IPBES/2/INF/8, IPBES/2/INF/9).

31. *Évaluations mondiales.* Des évaluations mondiales et des activités associées ont été fréquemment demandées et correspondent à une priorité élevée au regard de l'ensemble des critères énoncés à la section II. Le Groupe et le Bureau recommandent que l'ensemble des paquets de sujets thématiques soient

considérés comme hautement prioritaires dans les évaluations mondiales, dans la mesure où ceux-ci forment une structure logique et couvrent l'éventail complet des demandes formulées par les Gouvernements, les accords multilatéraux sur l'environnement et d'autres parties prenantes. Des mécanismes et des approches visant à soutenir le renforcement des capacités, l'inclusion de connaissances autochtones et locales, la production de connaissances et l'appui aux politiques devraient être intégrés dans ces évaluations mondiales, comme souligné dans de nombreuses soumissions. Enfin, plusieurs demandes ont mis en évidence la logique sous-tendant l'élaboration de l'évaluation mondiale sur la base d'évaluations régionales, l'évaluation régionale précédant, en conséquence, l'évaluation mondiale dans le projet de programme de travail.

32. À l'issue d'un examen attentif des demandes formulées par les Gouvernements et les accords multilatéraux sur l'environnement, ainsi que des contributions et suggestions soumises par d'autres parties prenantes, le Groupe et le Bureau recommandent que :

a) Les activités d'évaluation mondiale et leurs paquets de demandes associés devraient recevoir un rang de priorité très élevé pour le fonctionnement de la Plateforme et retenues dans le programme de travail (IPBES/2/2);

b) Lorsque le cadrage des évaluations mondiales est effectué, toute l'attention voulue soit accordée aux sujets thématiques identifiés dans les paquets de demandes, au cadrage des évaluations régionales ainsi qu'aux résultats des consultations régionales menées durant la période intersessions (IPBES/2/INF/4, IPBES/2/INF/6, IPBES/2/INF/7, IPBES/2/INF/8 et IPBES/2/INF/9).

C. Priorités pour l'objectif 3 du programme de travail

33. *Questions méthodologiques.* Le Groupe et le Bureau ont identifié deux questions méthodologiques hautement prioritaires à traiter au titre de l'objectif 3 du projet de programme de travail. Ces questions ont été considérées comme hautement prioritaires en raison de leur très grande pertinence pour la Plateforme (critère a)) et de leur très grande urgence (critère b)), étant donné qu'elles servent de base pour d'autres produits du programme de travail. Il s'agit :

a) D'une évaluation rapide des scénarios et des modèles qui serviront de base pour les prévisions de tendances futures dans des évaluations thématiques, régionales et mondiales. Ces scénarios et prévisions de tendances futures sont essentiels pour anticiper les changements futurs dans la biodiversité et les services écosystémiques et pour élaborer des stratégies proactives permettant de réduire au minimum la dégradation future ou de procéder à une restauration de la biodiversité et des services écosystémiques. Ceci a été inclus en tant que produit 3 c) dans le projet de programme de travail et est également accompagné du développement d'instruments d'appui aux politiques associés. Ce processus serait similaire à celui entrepris par le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat dans le but d'élaborer une série cohérente de scénarios et de modèles pour l'évaluation du climat, dès les premiers stades de chaque évaluation. Un document initial de cadrage contenant une description détaillée de cette activité et des estimations de coût a été fourni à la Plénière dans le document IPBES/2/16/Add.4;

b) D'une évaluation méthodologique rapide des valeurs monétaires et non monétaires de la biodiversité et des services écosystémiques et de la manière dont ces valeurs sont prises en compte dans les activités de la Plateforme. Il s'agit de l'une des questions les plus difficiles pouvant être à l'origine de dissensions au sein des forums scientifiques et politiques, de sorte qu'il faudra s'accorder sur un cadre cohérent englobant un large éventail de valeurs liées à la biodiversité et aux services écosystémiques pour pouvoir accomplir des progrès au niveau de l'ensemble des quatre fonctions de la Plateforme. Une évaluation rapide des valeurs de la biodiversité et des services écosystémiques a été incluse dans le projet de programme de travail en tant que produit 3 d). Ceci serait accompagné du développement d'instruments d'appui aux politiques liés aux valeurs et à l'évaluation. Un document initial de cadrage contenant une description détaillée de cette activité et des estimations de coût sera fourni à la Plénière dans le document IPBES/2/16/Add.5.

34. À l'issue d'un examen attentif des demandes formulées par les Gouvernements et les accords multilatéraux sur l'environnement, ainsi que des contributions et suggestions soumises par d'autres parties prenantes, le Groupe et le Bureau recommandent que :

a) Les produits 3 c) et 3 d) ainsi que leurs paquets de demandes associés soient reconnus comme très hautement prioritaires pour le fonctionnement de la Plateforme et retenus dans le programme de travail (IPBES/2/2);

b) Dans la mesure où les activités au titre de l'objectif 3 constituent une part significative du budget requis pour la mise en œuvre du programme de travail, l'attention voulue soit accordée aux différents scénarios d'investissement (voir paragraphe 37 ci-dessous).

35. *Sujets thématiques.* Le Groupe et le Bureau ont estimé qu'une priorité élevée devrait être donnée à un petit nombre d'évaluations thématiques à entreprendre durant la période 2014–2016, car ceci donnera l'opportunité de démontrer rapidement l'utilité de la Plateforme pour les scientifiques, les responsables politiques, les décideurs et d'autres parties prenantes. Plusieurs soumissions et observations sur le programme de travail ont souligné qu'il était nécessaire que la Plateforme élabore rapidement des produits ayant une grande visibilité. Ces évaluations thématiques serviront également de terrain d'essai pour mobiliser la communauté scientifique et les détenteurs de connaissances autochtones et locales; renforcer les capacités et créer des instruments d'appui aux politiques; et fournir des indications intéressantes concernant les processus et procédures pour les activités d'évaluation régionale et mondiale plus complexes. À partir de l'éventail des questions identifiées, le Bureau et le Groupe ont établi les domaines prioritaires ci-après aux fins d'une évaluation thématique, au sujet desquels des documents initiaux de cadrage sont disponibles :

a) Pollinisation et production alimentaire (sur la base du paquet des pollinisateurs et de la pollinisation), afin de traiter un sujet de vive préoccupation qui concerne toutes les sociétés et est étroitement lié aux services d'approvisionnement, à la production alimentaire et au bien-être humain. Une telle évaluation serait directement liée à des processus intergouvernementaux existants et s'appuierait sur des informations et des activités existantes, notamment les travaux de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et d'autres organismes;

b) Restauration et dégradation, y compris certains aspects de la gestion durable des systèmes terrestres et d'eau douce. Il s'agit d'une question importante pour les programmes de la Convention sur la diversité biologique et de la Convention sur la lutte contre la désertification, fournissant l'opportunité de traiter de manière conséquente et cohérente un sujet d'une importance vitale pour ces deux Conventions;

c) Les espèces exotiques envahissantes et leurs incidences sur la biodiversité et les services écosystémiques représentent une question importante pour le programme de la Convention sur la diversité biologique, qui change de nature au fil du temps en raison de la globalisation accrue et des effets des changements climatiques. Une évaluation efficace aidera également à identifier l'étendue des connaissances existantes ainsi que les manières dont les outils et méthodologies disponibles pourraient être utilisés pour aider à renforcer les capacités;

d) L'agriculture, la sécurité alimentaire et la biodiversité constituent un domaine qui fournirait une opportunité majeure d'évaluer les manières dont la biodiversité et les services écosystémiques soutiennent un autre secteur et sont affectés par celui-ci, et d'établir des liens appropriés entre la biodiversité et le secteur agricole. De tels efforts, qui s'appuieraient sur des travaux déjà en cours avec la FAO, seraient importants pour l'impact futur de la Plateforme;

e) L'utilisation durable de la biodiversité (partie du paquet sur la gestion, la consommation et la production durables) est très importante pour les programmes de la Convention sur la diversité biologique et de la Convention sur le commerce international des espèces menacées d'extinction, et a été considérée comme prioritaire en raison de demandes formulées par ces deux Conventions. La dernière ne s'intéresse pas uniquement à l'évaluation, mais également à l'identification des lacunes en matière de connaissances (concernant la biodiversité et les questions socioéconomiques), et à la fourniture des outils et des capacités qui aideront les pays à réaliser leurs propres évaluations et à appliquer des outils plus efficaces pour la conservation, la gestion et l'utilisation durable de la biodiversité au niveau local;

f) Les espèces migratrices, par définition, franchissent les frontières, et ont des liens avec l'économie, la connectivité, les systèmes marins, les changements climatiques et les connaissances autochtones et locales. La Convention sur les espèces migratrices a formulé un certain nombre de demandes qui établissent un lien entre les espèces migratrices et une série de questions soulevées dans d'autres demandes, contributions et suggestions. Dans la mesure où la demande d'inclure les espèces migratrices provient d'un accord multilatéral sur l'environnement, elle a été incluse dans les priorités identifiées par le Groupe et le Bureau.

36. Le Groupe et le Bureau estiment que la Plateforme devrait réaliser une évaluation thématique rapide présentant une pertinence élevée pour les politiques et ayant une grande visibilité, en tant que démonstration de potentiel, qui serait remise en 2015, et ont inclus cette évaluation en tant que produit 3 a)

dans le projet de programme de travail. Le Groupe et le Bureau estiment que le sujet de la pollinisation et de la production alimentaire (voir paragraphe 35 a) ci-dessus) est idéal en raison de sa pertinence pour les politiques et du fait qu'il existe des activités et des liens sur lesquels il est possible de s'appuyer rapidement.

37. Le Groupe et le Bureau estiment que la Plateforme devrait également réaliser deux évaluations thématiques (à remettre en 2016), qui ont été incluses en tant que produit 3 b) dans le projet de programme de travail. Les sujets à traiter seraient sélectionnés dans la liste ci-dessus. Malgré le nombre élevé de demandes d'évaluation thématique, le Groupe et le Bureau recommandent que pas plus d'une évaluation thématique rapide et deux évaluations thématiques soient réalisées au cours de la période 2014–2018, étant donné que le coût d'évaluations supplémentaires pourrait dépasser les ressources financières disponibles et solliciter de manière excessive la capacité de mobiliser des ressources humaines du secrétariat de la Plateforme, de la communauté scientifique et d'autres parties prenantes. Le Groupe et le Bureau estiment que des évaluations sur ces sujets sont réalisables pour 2016, étant donné que le champ de celles-ci est relativement limité et qu'il existe suffisamment de données et de réseaux pour les appuyer. Le Groupe et le Bureau estiment que les troisième et quatrième sujets (voir paragraphe 35 b) et c) ci-dessus) présentent une priorité élevée équivalente, et que les trois derniers sujets (voir paragraphe 35 d), e) et f) ci-dessus) sont légèrement moins prioritaires. D'autres éléments étayant l'importance mondiale, l'urgence et la pertinence pour les politiques des sujets sont fournis dans des documents initiaux de cadrage.

38. Étant donné le facteur limitatif potentiel des ressources, le Groupe et le Bureau recommandent les priorités ci-après pour les activités au titre de l'objectif 3, classées selon les différents niveaux de ressources disponibles :

- a) Préférence la plus élevée (option en cas de ressources élevées) :
 - i) Deux évaluations méthodologiques rapides (valeurs et scénarios);
 - ii) Une évaluation thématique rapide (pollinisation et production alimentaire);
 - iii) Deux évaluations thématiques (dans la liste figurant au paragraphe 35 ci-dessus, en tenant compte des priorités recommandées par le Groupe et le Bureau au sein de cette liste);
- b) Préférence élevée (option en cas de ressources moyennes) :
 - i) Deux évaluations méthodologiques rapides (valeurs et scénarios);
 - ii) Une évaluation thématique rapide (pollinisation et production alimentaire);
 - iii) Une évaluation thématique (dans la liste figurant au paragraphe 35 ci-dessus, en tenant compte des priorités recommandées par le Groupe et le Bureau au sein de cette liste);
- c) Préférence moyenne (option en cas de ressources faibles) :
 - i) Deux évaluations méthodologiques rapides (valeurs et scénarios);
 - ii) Une évaluation thématique (dans la liste figurant au paragraphe 35 ci-dessus, en tenant compte des priorités recommandées par le Groupe et le Bureau au sein de cette liste);
- d) Préférence faible (option en cas de ressources très faibles) :
 - i) Deux évaluations méthodologiques rapides (valeurs et scénarios);
 - ii) Une évaluation thématique rapide (pollinisation et production alimentaire).

39. Comme indiqué plus haut, le Groupe et le Bureau ont hiérarchisé des paquets de sujets thématiques pour une évaluation thématique rapide et deux évaluations thématiques sur la base des critères énoncés à la section II. Les trois exemples ci-après illustrent le processus qui a abouti à ce que des sujets thématiques se voient accorder un degré de priorité inférieur pour l'évaluation thématique rapide et les évaluations thématiques. Ces exemples sont fournis à titre d'illustration et ne sont pas exhaustifs. Ce classement ne correspond pas à leur priorité générale pour les travaux de la Plateforme. Même si ces sujets thématiques n'ont pas été considérés comme les plus hautement prioritaires pour l'objectif 3, le Groupe et le Bureau recommandent qu'une priorité élevée leur soit accordée dans des évaluations régionales et mondiales.

a) *Systèmes marins et côtiers.* De nombreuses soumissions ont été présentées concernant l'évaluation des liens entre la biodiversité, les services écosystémiques et le bien-être humain dans les écosystèmes marins et côtiers, en particulier en rapport avec la pêche, et ce sujet est hautement prioritaire pour la Plateforme. Toutefois, l'Évaluation mondiale des océans traitera d'un grand nombre de ces questions et devrait être publiée en 2014. L'Évaluation mondiale des océans peut ne pas couvrir le même champ ni avoir le même contenu qu'une évaluation entreprise par la Plateforme, mais le chevauchement probable aurait pour conséquence qu'une évaluation thématique réalisée par la Plateforme couvrant approximativement la même période apporterait une valeur ajoutée modeste et éprouverait des difficultés à avoir une identité distincte;

b) *Changements climatiques.* Plusieurs soumissions ont été transmises concernant l'évaluation des interactions entre les changements climatiques, la biodiversité et les services écosystémiques. Toutefois, le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat traitera d'un grand nombre de ces questions et son cinquième Rapport d'évaluation devrait être publié en 2014. Si le rapport du Groupe peut ne pas couvrir le même champ ni avoir le même contenu qu'une évaluation entreprise par la Plateforme, le chevauchement probable aurait pour conséquence qu'une évaluation thématique réalisée par la Plateforme couvrant approximativement la même période apporterait une valeur ajoutée modeste et éprouverait des difficultés à avoir une identité distincte;

c) *Facteurs socioéconomiques des changements dans la biodiversité et changements environnementaux.* Ce sujet est hautement prioritaire pour la Plateforme, comme souligné dans les soumissions et mis en évidence dans le cadre conceptuel. Toutefois, cette question thématique est partiellement prise en compte dans les évaluations méthodologiques sur les scénarios et les valeurs (produits 3 c) et 3 d)). Le Groupe et le Bureau estiment que ce sujet serait mieux traité en tant que partie intégrante de toutes les évaluations thématiques, régionales et mondiales (voir le cadre conceptuel).

D. Priorités pour l'objectif 4 du programme de travail

40. L'ensemble des trois paquets présentés dans le paragraphe 21 ci-dessus (catalogue d'évaluations; produits et processus de communication, d'information et de participation; et outils d'aide à la décision) ont été considérés par le Groupe et le Bureau comme étant hautement prioritaires, dans la mesure où ils correspondent aux mandats de la Plateforme (à savoir, le catalogue d'évaluations), ou sont hautement prioritaires au regard de l'ensemble des critères (voir section II). Les éléments spécifiques des paquets et demandes associés sont résumés en annexes I et II au document IPBES/2/INF/9.

41. À l'issue d'un examen attentif des demandes formulées par les Gouvernements et les accords multilatéraux sur l'environnement, ainsi que des contributions et suggestions soumises par d'autres parties prenantes, le Groupe et le Bureau recommandent que :

a) Tous les produits identifiés au titre de l'objectif 4 du projet de programme de travail (IPBES/2/2) et leurs paquets de demandes associés soient reconnus comme très hautement prioritaires pour le fonctionnement de la Plateforme;

b) Étant donné que ces produits clés requièrent une proportion relativement faible du budget nécessaire pour la mise en œuvre du programme de travail, le Groupe et le Bureau recommandent que tous les produits au titre de l'objectif 4 soient retenus au niveau de ressources demandé.